Article écrit par Service Presse le 11 février 2011

Plan d'action de sécurité routière ou Plan d'action de radars ?

L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes a pris note du « Plan d'action de sécurité routière » annoncé par le Ministre de l'Intérieur le 10 février, et constate à regret, une nouvelle fois, une focalisation exclusive de l'action publique en matière de sécurité routière sur son volet répressif.

Ce volet répressif reste bien évidement une composante nécessaire et indispensable de notre politique de sécurité routière, mais une réussite durable en la matière, à l'exemple des meilleurs pays européens, passe nécessairement par la formation continue des conducteurs, et notamment des jeunes.

Or, l'annonce, par le Ministre, d'une nouvelle « réflexion » sur les formations complémentaires à la conduite devient le véritable « serpent de mer » de la sécurité routière

En effet, les phases de « réflexion » se succèdent sans interruption depuis ..... 2003. Le Comité interministériel à la Sécurité routière du 9 juillet 2003 indiquait comme « *objectifs prioritaires pour 2003 et 2004* »..... « *le suivi d'une formation complémentaire au permis de conduire pendant la période probatoire* » de même que la mise en place « *de formations post-permis adaptées pour les salariés* ». Le CISR du 1er juillet 2005 enfonçait le clou en affirmant que « *il sera mis en place un rendez-vous pédagogique qui interviendrait environ 6 mois après l'obtention du permis de conduire* ». Les Assises Nationales de la Sécurité Routière du 7 mars 2007 ont largement rappelé l'intérêt majeur des formations post permis, et le CISR du 13 janvier 2009 a décidé de la mise en place..... « *à partir de 2009, de rendez-vous d'évaluation et d'actualisation des connaissances* ».

Didier BOLLECKER, Président de l'Automobile Club, Association Française des Automobilistes, a indiqué que « ***le temps de la réflexion a été suffisamment long, et il faut maintenant mettre en œuvre les évolutions nécessaires, qui sont absolument indispensables pour arriver sous le seuil des 3000 tués en 2012, et disposer enfin de tous les outils d'une politique de sécurité routière complète, moderne, durable et crédible*** »
Vous pouvez accéder au courrier et aux propositions adressés le 26 janvier 2011 par L'Automobile Club au Ministre de l'Intérieur en cliquant ici